

## FRAIS AFFÉRENTS À LA FORMATION 2017-2018 SOUDAGE-MONTAGE (5195 - DEP 1800 heures)

FRAIS A ACQUITTER AU CENTRE	
Cahiers d'exercices	197,40 \$
Carnets de renseignements 2017-2018 et 2018-2019	4,00 \$
Inscription SRAFP	3,75 \$
Carte magnétique	10,00 \$
Équipements de protection individuelle	4,00 \$
Carte SSGCC (ASP Construction)	50,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>269,15</b>
AUTRE MATÉRIEL OBLIGATOIRE À VOUS PROCURER	
<i>Vous pouvez vous procurer ces items chez le fournisseur de votre choix (coût APPROXIMATIF)</i>	
Fournitures scolaires	20,00 \$
Cadenas	6,00 \$
Pantalons de travail 100% coton (recommandés 3)	90,00 \$
Bottes de sécurité approuvées CSA	120,00 \$
Ruban à mesurer	10,00 \$
Lunettes de sécurité approuvées CSA (recommandée 3) Aucune lunettes teintées	18,00 \$
Lunette Oxycoupage teinte #3	9,50 \$
<b>TOTAL</b>	<b>273,50 \$</b>
UNIFORMES OBLIGATOIRES	
<i>À vous procurer auprès de notre fournisseur retenu</i>	
Chandails de travail 100 % coton, avec logo du centre (quantité recommandée 3)	100,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 \$</b>

### MODALITÉS DE PAIEMENT

- Nous acceptons les modes de paiement suivants: argent comptant, carte de débit, Visa, Mastercard, mandat poste et chèque visé.
- Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez payer ces frais au centre d'études professionnelles. Par la suite, sur présentation de votre reçu, vous pourrez vous faire rembourser, s'il y a lieu, par l'organisme qui s'occupe de votre dossier.
- Le centre d'études professionnelles n'est pas tenu de rembourser les frais à l'élève qui abandonne le programme.

### RESPONSABILITÉ

Tout matériel prêté est sous votre entière responsabilité. En cas de bris ou de perte, vous devrez en assumer les coûts.